



## Héritage en nue propriété

Par **Claude 54**, le **06/07/2023** à **17:03**

Bonjour,

mon papa est décédé et j'ai hérité de 3/4 en nue propriété et ma belle mère a hérité de 3/4 en usufruit et 1/4 en nue propriété, nous avons décidé de vendre le bien immobilier à 220000 € combien sera ma part une fois la maison vendue ? (ma belle mère a 64ans )

merci à vous

Par **youris**, le **06/07/2023** à **17:27**

bonjour,

lorsque l'usufruitier à 64 ans, son usufruit représente 40 % du bien et la nue-propriété le reste soit 132000 €.

mais si la maison était un bien de la communauté, votre belle-mère possède la moitié de la maison.

mais il s'agit de la valeur fiscale de l'usufruit et de la nue-propriété, l'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent décider d'une autre répartition.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **06/07/2023** à **17:38**

Bienvenue

Votre calculette aurait pu vous dire...

Pour la veuve

55.000€ pour le quart en PP.

+ 66.000€ au titre de l'usufruit

Différence= votre nue-propriété, soit 99.000€

SAUF, comme dit mon camarade, si votre belle-mère détient la moitié, qu'elle conserve donc.

Dans ce cas, divisez le résultat par 2.